

Le sous-signe Consul Général des Villes libres et
 consuetes ayant reçu depuis peu de jours le Decret de
 Sa Majesté le Roi de Bavière, daté de Munich le
 7 May 1826, par lequel Sa Majesté s'est daigné me
 nommer et constituer Agent de Commerce du Royaume
 de Bavière au lieu de Lauenro, puis Son Ex^{te} Monsieur
 Le Vicomte de Imhamburg, Conseiller, Ministre et
 Secrétaire d'Etat pour les affaires Etrangères, de vou-
 loir bien avoir la Bonté de lui faire savoir si le
 susdit Decret Royal, peut être reconnu
 en la dite qualité auprès de Sa Majesté Impériale, ou
 s'il y auroit à observer des autres formalités.

Le sous-signe a l'honneur de remettre ci-joint le
 susdit Decret, et saisit cette occasion de renouveler
 à V. Ex^{te} les assurances de sa plus parfaite conside-
 ration

Consulat Général des Villes libres et consuetes
 au lieu de Lauenro le 16 Septembre 1826.

A Monsieur le Vicomte
 Imhamburg, Conseiller, Ministre et
 Secrétaire d'Etat pour les affaires Etran-

Imhamburg